

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Bordeaux - Aménagement des Quais Rive Gauche - Plateaux et Berges séquence 3 - Travaux d'infrastructures - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur LAMAISSON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des quais rive gauche de la Garonne à Bordeaux, adoptée par délibération n° 2001/0491 du Conseil de Communauté en sa séance du 28 mai 2001, notre Etablissement public a décidé de réaliser des travaux d'infrastructure du plateau et berge de la séquence 3 (Allées de Munich au Cours Xavier Arnozan).

Pour ces travaux, il a été établi un dossier de consultation des entreprises en forme d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33 al. 3, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la dévolution d'un marché de travaux, qui sera conclu à prix unitaires et forfaitaires. En application des dispositions des articles L.21-21.12 et L.21-21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des élus communautaires qui peuvent le consulter au Service des Marchés Publics (13<sup>ème</sup> étage).

Le projet d'appel d'offre comporte 10 lots techniques réunis en un marché unique :

- lot 1 : voirie
- lot 2 : assainissement
- lot 3 : pavage de pierres naturelles et pavage céramique
- lot 4 : revêtement asphalte
- lot 5 : maçonnerie – génie civil
- lot 6 : pose de mobilier
- lot 7 : menuiserie
- lot 8 : éclairage
- lot 9 : plantations
- lot 10 : arrosage

Le montant total estimé de la dépense est évalué à 2.338.287,70 € HT, soit 2 796 592,09 € TTC (avec une marge maximale de tolérance de + 5% pour le jugement des offres), ainsi réparti pour chaque lot :

- lot 1 : voirie : 633.679,00 € HT
- lot 2 : assainissement : 175.845,00 € HT
- lot 3 : pavage de pierres naturelles et pavage céramique : 190.070,00 € HT
- lot 4 : revêtement asphalte : 39.910,00 € HT
- lot 5 : maçonnerie – génie civil : 444.250,00 € HT
- lot 6 : pose de mobilier : 13.560,00 € HT
- lot 7 : menuiserie : 95.350,00 € HT
- lot 8 : éclairage : 331.490,00 € HT

- lot 9 : plantations : 244.826.84 € HT
- lot 10 : arrosage : 169.306,86 € HT

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 23 – 2315 – 8241 – CRB O400 – HDC.

Le délai d'exécution de ces travaux est estimé globalement à 12 mois.

Considérant son importance, la mise en concurrence inhérente à cet appel d'offres donnera lieu à une publicité au niveau européen.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
15 OCTOBRE 2004**

M. SERGE LAMAISSON